



Communiqué du 6 octobre 2025

AIDONS LES AIDANTS !

En cette [journée nationale du 6 octobre consacrée aux « aidants »](#), UNITE MAGISTRATS s'engage sur cette cause.

En effet, cette problématique liée à la dépendance et au handicap n'est pas suffisamment considérée lors des transparences où nous soutenons vos dossiers auprès de la Direction des services judiciaires.

Nous avons notamment relevé, dans le cadre de ces réunions, des cas manifestes et objectivés qui ne sont pas assez pris en compte dans les propositions de la DSJ ni dans les réflexions du CSM.

Alors que les situations (proches parents en situation de handicap ou de dépendance avérée) des collègues concernés viennent la plupart du temps lourdement impacter leurs vies professionnelles au quotidien, elles empêchent également toute mobilité professionnelle et progression de carrière.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'équité, UNITE MAGISTRATS entend agir pour obtenir une vraie politique RH digne de ce nom qui tienne compte de ces situations de plus en plus nombreuses chez les magistrats.

La jurisprudence du Conseil d'Etat va d'ailleurs dans notre sens. Ainsi, a-t-il été jugé de manière constante, dès la fin des années 1980, que l'administration saisie de demandes de mutation devait tenir compte de la situation de famille des candidats (Voir notamment [CE 11 juillet 1988, n° 83642](#))

UNITE MAGISTRATS s'engage aux côtés des collègues qui sont aidants auprès de leurs familles, en réclamant une politique RH bienveillante qui s'appuierait sur des protocoles clairement définis prenant davantage en compte ces situations particulières dans le déroulement des carrières. Notre syndicat va prochainement faire des propositions concrètes auprès de la Chancellerie en ce sens.